

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 Mars 2019

Date d'affichage 21 Mars 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 9 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190328-DEL_19_03_27_21 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

Affichage : 28/03/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry PERRE.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Camille MORIN-BURRE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Gaëtan THOMAS), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de procéder aux modifications suivantes, avec effet au 1^{er} avril 2019 :

- Création de 2 postes cadre d'emploi des Adjoints technique à temps complet.
- Création de 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Création de 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et autorisation qu'un des postes soit occupé à 80%.
- Création d'un poste d'Attaché Hors classe à temps complet.
- Création d'un poste de Chef de service de Police Municipal principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création d'un poste Brigadier-chef principal à temps complet.

- Création de 4 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et autorisation qu'un des postes soit occupé à 80%.
- Création de 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, un à 22h45/sem. et l'autre à 20h/sem.
- Création de 4 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 30,7h/sem.
- Création de 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 26h45/sem.
- Création d'un poste d'Educateur des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU